

LE COMMERCE DU CANADA POUR L'ANNÉE : \$2,232,766,962

Un tableau sommaire du commerce du Canada pour la période des douze mois finissant le 31 octobre et émis par le Bureau Fédéral des Statistiques indique que les marchandises, sujettes et non sujettes aux droits de douanes, importées en ce pays représentent la valeur de \$894,556,688, contre \$1,911,208,594 durant les douze mois précédents. Les exportations se sont élevées au chiffre de \$1,338,210,274. Durant les douze mois précédents le Canada avait exporté des marchandises pour une valeur de \$1,451,299,545. Bien que le chiffre des importations et des exportations ait été considérablement plus

bas que celui des douze mois finissant le 31 octobre 1917, il a été de beaucoup plus considérable que celui des douze mois finissant le 31 octobre 1916. Durant cette période la valeur des importations en Canada a été de \$16,429,207, et celle des exportations de \$1,037,213,597. En d'autres termes, le commerce durant les douze derniers mois ne représente que la diminution du commerce maritime considérable de la période de guerre, et, en dépit des restrictions imposées sur le commerce maritime, il a de beaucoup dépassé tous les chiffres de toutes les autres périodes de douze mois.

	1916.	1917.	1918.
IMPORTATIONS POUR CONSOMMATION.			
Articles imposables.....	396,798,646	553,286,091	512,067,265
Articles en franchise.....	320,131,167	457,922,503	382,489,423
Importations totales, mdse.....	716,423,813	1,011,208,594	894,556,988
Droits perçus.....	133,483,207	167,552,078	154,225,829
EXPORTATIONS CANADIENNES.			
Les mines.....	78,066,052	80,967,695	74,717,227
Les pêcheries.....	23,262,674	26,222,005	33,290,126
La forêt.....	53,889,809	52,440,091	63,893,895
Produits des animaux.....	112,968,379	162,375,960	165,338,869
Produits agricoles.....	383,929,118	446,125,216	426,553,229
Articles manufacturés.....	377,138,502	678,318,994	569,311,437
Divers.....	7,949,063	4,849,584	5,105,491
Exportations totales, mdse.....	1,037,213,597	1,451,299,545	1,338,210,274
IMPORTATIONS PAR PAYS.			
Royaume-Uni.....	99,963,008	96,114,367	69,656,921
Australie.....	774,536	957,980	3,967,701
Indes orientales anglaises.....	6,700,301	11,973,071	17,291,251
Guinée anglaise.....	6,109,169	7,774,372	5,507,911
Sud Africain anglais.....	262,698	492,437	784,592
Indes occidentales anglaises.....	12,847,755	12,110,738	8,164,675
Hong-Kong.....	1,279,134	1,705,335	2,334,571
Terre-Neuve.....	1,786,898	2,787,671	3,123,041
Nouvelle-Zélande.....	3,234,425	2,989,579	6,034,807
Autres parties de l'Empire.....	1,561,557	1,427,107	1,831,137
République Argentinienne.....	2,774,789	2,230,696	1,088,323
Bésil.....	1,032,784	1,102,148	783,960
Chine.....	1,138,980	1,219,707	1,795,163
Cuba.....	1,012,101	1,086,030	1,699,647
France.....	6,506,997	5,930,102	3,985,196
Italie.....	1,125,947	996,891	653,360
Japon.....	6,956,303	10,340,976	13,093,926
Pays Bas.....	1,140,802	1,174,786	675,460
Etats-Unis.....	546,542,134	831,183,057	734,565,399
Autres pays étrangers.....	15,179,495	17,611,844	17,519,637
EXPORTATIONS PAR PAYS.			
Royaume-Uni.....	672,067,078	823,970,170	762,895,712
Australie.....	8,016,430	6,527,197	11,150,641
Indes orientales anglaises.....	1,362,806	3,516,588	2,470,580
Guinée anglaise.....	1,518,044	1,836,360	2,275,881
Sud Africain anglais.....	4,125,299	4,746,476	8,912,025
Indes Occidentales anglaises.....	4,827,577	6,063,024	8,368,863
Hong-Kong.....	719,492	1,090,941	594,415
Terreneuve.....	6,134,123	7,696,740	11,110,888
Nouvelle-Zélande.....	3,610,776	3,537,907	4,783,336
Autres parties de l'Empire.....	4,893,600	1,340,391	2,341,496
République Argentinienne.....	2,237,619	1,551,335	2,137,266
Bésil.....	1,082,130	957,152	3,885,370
Chine.....	332,450	1,400,196	2,825,024
Cuba.....	1,914,259	3,459,329	4,321,161
France.....	50,705,795	173,945,765	118,041,069
Italie.....	12,592,992	3,322,859	6,440,901
Japon.....	1,345,009	2,871,286	9,113,776
Pays Bas.....	1,699,518	1,897,183	1,601,543
Etats-Unis.....	245,541,545	387,764,931	424,229,972
Autres pays étrangers.....	12,487,005	13,803,804	10,710,355

Un fort créancier.

Le plus fort créancier de la France était autrefois sir Robert Wallace, qui possédait un coupon de rente de 220,000 dollars. Aujourd'hui, le neveu de lord Seymour est bien distancé; la famille Furtado touche tous les trois mois une rente de 200,000 dollars, ce qui représente un capital de 16 millions de dollars.

Où est-elle?

Le département du service naval a fait tous les efforts possibles, mais sans succès, pour retrouver Mlle M. A. Greenwood, de 35 rue Ste-Anne, St-Jean, Nouveau-Brunswick, sœur et plus proche parente de William Greenwood, A.B., R.N. C.V.R., mort de pneumonie le 12 novembre 1918.

LES PROPOSITIONS DE M. WILSON

Voici les 14 propositions énoncées par le président Wilson, au Congrès, le 8 janvier 1918:

1. Pas de traités secrets.
2. Liberté des mers, sauf pour la répression des nations de proie qui ne respecteraient pas les conventions internationales.
3. Abolition de toute barrière au commerce.
4. Réduction des armements.
5. Ajustement impartial des domaines coloniaux basé sur les droits populaires.
6. Evacuation du territoire russe et abandon de tout contrôle économique sur ce territoire.
7. Indépendance de la Belgique avec indemnisation des dommages subis.
8. Restitution de l'Alsace-Lorraine

à la France et restauration de la France envahie.

9. Rectification des frontières de l'Italie conformément au principe des nationalités.
10. Autonomie des diverses nationalités de l'Autriche-Hongrie.
11. Evacuation de la Serbie, du Monténégro et de la Roumanie, et garanties par tous les Etats balkaniques.
12. Souveraineté de la partie turque de l'empire ottoman et autonomie des autres nationalités.
13. Indépendance de la Pologne et un accès pour ce pays à la mer.
14. Et enfin, constitution d'une ligue des nations qui garantirait l'indépendance politique et économique et l'intégrité territoriale de tous les Etats, petits et grands.

CONTRATS ACCORDÉS POUR DE NOUVELLES SALLES D'HÔPITAL

Trois sections de traitements, un bâtiment à opérations et d'autres établissements à Calgary.

Le ministère des Travaux publics annonce que les contrats suivants ont été accordés:

Calgary (Sarcee), Alta.—Construction de trois salles de traitement actif, un édifice administratif, une salle de convalescents, une salle à manger, un bâtiment de service et un bâtiment à opérations chirurgicales, en rapport avec l'hôpital militaire. Accepter la soumission de la Carter-Halls-Aldinger Co., Ltée, de Winnipeg, Man., à \$330,471. Date de l'arrêté en conseil, 29 novembre 1918.

Toronto, Ont.—Construction d'un entrepôt temporaire, en rapport avec l'entrepôt de vérification des douanes à Toronto, Ont. Accepter la soumission de la Dickie Construction Co., Ltée, de Toronto, à \$15,293. Date de l'arrêté en conseil, 28 novembre 1918.

London (Carling Heights), Ont.—Installation de systèmes d'égout et d'eau en rapport avec des casernes temporaires à London, Ont. Accepter la soumission de Bate, McMahon & Co., d'Ottawa, à \$29,528. Date de l'arrêté en conseil, 28 novembre 1918.

Winnipeg (Tuxedo), Man.—Construction de deux salles de traitement actif, trois salles de convalescents, une salle longue pour traitements et une salle névrolgique, en rapport avec l'hôpital militaire. Accepter la soumission de la Carter-Halls-Aldinger Co., Ltée, de Winnipeg, Man., à \$346,389. Date de l'arrêté en conseil, 29 novembre 1918.

Toronto, Ont.—Installation de fourriture et de drainage aux casernes Rosedale. Accepter la soumission de la Connolly-Agnew Construction Co., Ltée, de Toronto, à \$9,980.60 (approximativement).

PENSIONS

1. Les soldats n'ont pas droit à une pension par le seul fait qu'ils ont fait du service.
2. Les pensions ne sont accordées que dans les cas d'invalidité dus à une blessure ou une maladie arrivant pendant, résultant du, ou aggravée par le service.
3. La gravité de l'invalidité n'est calculée que par l'effet qu'elle peut avoir sur la capacité du soldat de se livrer à un travail ordinaire. Le fait qu'il ne peut reprendre son travail ancien ne lui donne pas droit à une pension plus élevée que la gravité de son cas ne le justifie.
4. Si le soldat est totalement invalide et incapable de se livrer à un travail ordinaire il a droit à une pension "d'invalidité absolue", qui a été fixée à \$50.00 par mois.
5. Si par son infirmité la puissance de travail ordinaire d'un soldat est diminuée il a droit à une part de la pension "d'invalidité absolue" proportionnée à la gravité de son état.
6. Ce pourcentage a été soigneusement étudié et établi pour chaque genre d'invalidité et il est aussi exact et équitable qu'il est possible de le faire.
7. Les gains qu'un homme peut continuer à faire, ou le montant de son revenu avant la guerre ne seront pas pris en considération dans la détermination de la pension. Seul la gravité de son infirmité sera considérée.
8. Les veuves de soldats ou de marins ont droit à une pension tant qu'elles ne se remarient pas.
9. Les enfants de soldats ou de marins ont droit à une pension jusqu'à l'âge de 16 ans dans le cas des garçons; de 17 ans dans le cas des filles.
10. Les parents d'un soldat ou d'un marin n'ont droit à une pension que s'il était leur principal soutien avant sa mort.

Autorisé par la Commission des pensions du Canada.

Toronto, Ont.—Peinturer et compléter le bâtiment principal de l'hôpital militaire. Accepter la soumission de Jas. Phinmore, de Toronto, à \$19,998. Date de l'arrêté en conseil, 2 décembre 1918.

London, Ont.—Construction de station d'énergie à l'hôpital militaire. Accepter la soumission d'A. E. Ponsford, de St-Thomas, Ont., à \$209,400. Date de l'arrêté en conseil, 2 décembre 1918.